



Juillet 2014 - août 2016

MISE EN PLACE D'UN **SYSTÈME DE BALISAGE** **ÉCOLOGIQUE**

Territoire



AMP concernée Autres AMP (sans PELAGOS)

Site Natura 2000: INPN MNHN, 2016; trait de côte: SHOM, 2016; Fond de carte: BD Alti IGN, 2013; bathymétrie: MNT résolution 250-SHOM/IFREMER; Système de coordonnées: Lambert 93/RGF93/IAG GRS 1980

Contacts

Parc Marin de la Côte Bleue
www.parcmarincotebleue.fr

Responsable : Benjamin Cadville
Tél : 04 42 45 45 07
cadville.benjamin@parcmarincotebleue.fr



*Carry le Rouet -
ligne de mouillage
complète*

Martigues - ancre à percuter



Contexte / Objectifs

Le balisage destiné à sécuriser les loisirs nautiques par la délimitation de différentes zones d'activités est nécessaire et à la charge des communes littorales, dans le cadre de la compétence des maires. Or ces bouées, généralement fixées avec de la chaîne sur des corps morts en béton, ont un impact important sur les fonds marins en particulier pour l'herbier de Posidonie: chaque bouée peut endommager entre 5 et 10 m² d'herbiers, et ce chaque année (Bachet et al., 2006).

L'une des actions du docob du site Natura 2000 Côte Bleue Marine consiste à **remplacer le balisage « classique » matérialisant la bande des 300 mètres par un balisage « écologique »**, c'est-à-dire permettant de supprimer la dégradation des habitats marins sensibles. Cette opération se base sur un état des lieux préalable précisant les zones d'impacts et justifiant de l'intérêt écologique de la mesure.

Méthodologie / Expérience

L'Agence des aires marines protégées (AAMP) a apporté son appui technique et financier à la gestion du site Natura 2000 « Côte Bleue Marine » pour la mise en place d'un balisage écologique respectant l'intégrité des habitats marins sur les communes de Martigues, Carry le Rouet, Ensues la Redonne et Sausset-les-Pins. L'installation du balisage écologique s'est déroulée en période pré-estivale, avec un suivi des travaux effectué par le Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB), animateur de ce site Natura 2000.

Le surcoût du balisage écologique par rapport à un balisage classique a été pris en charge par l'AAMP sur les 4 communes et le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour Carry le Rouet et Ensues la Redonne. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse a financé les études préalables, le rapport de fin de travaux et le suivi du lien état-pression.

Une mise en concurrence a été réalisée par des appels d'offres via des marchés publics. Les communes ont retenu l'offre qui leur paraissait la plus appropriée selon les caractéristiques de leur site.

Aucune autorisation n'a été nécessaire, la matérialisation de la bande des 300 mètres étant de la responsabilité du Maire de la commune et validée dans l'arrêté de balisage de chaque commune (commun entre le Maire et le Préfet maritime).

Partenaires et gouvernances associées au projet

Le partenariat a pris la forme de conventions tripartites entre l'Agence des aires marines protégées, le Syndicat Mixte du Parc Marin de la Côte Bleue et chaque commune concernée.



Difficultés rencontrées

Afin de respecter l'arrêté du 27 mars 1991 relatif au balisage (distance entre les bouées) et à la signalisation de la bande littorale maritime des 300m, le nombre de bouées réellement posées peut différer du nombre prévu.

Plus d'information sur cet arrêté : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000718902&categorieLien=cid

Coût du projet pour l'AMP

Présence selon les communes d'un agent du PMBC de l'élaboration de la convention au rapport d'exécution

entre 5 et 11 mois

Coûts liés aux ancrages pour les communes

Ancre à percuter : 100€
Ancre à vis : 100€
Organeau avec résine : 100€
Pose : entre 200€ et 400€ selon la technique et la profondeur

Témoignage

« Conscient du riche patrimoine marin de la commune de Sausset-Les-Pins nous avons mis en place un balisage écologique réglementaire sur la totalité de notre littoral grâce à l'AAMP et le Parc Marin de la Côte Bleue. Les baigneurs et usagers de la mer pourront ainsi profiter en toute sécurité des joies de la mer tout en préservant le milieu. »

Eric Diard, maire de Sausset les Pins.

En savoir plus

www.aires-marines.fr/Actualites/Mise-en-place-d-un-balisage-ecologique-au-sein-du-site-Natura-2000-Cote-Bleue-Marine

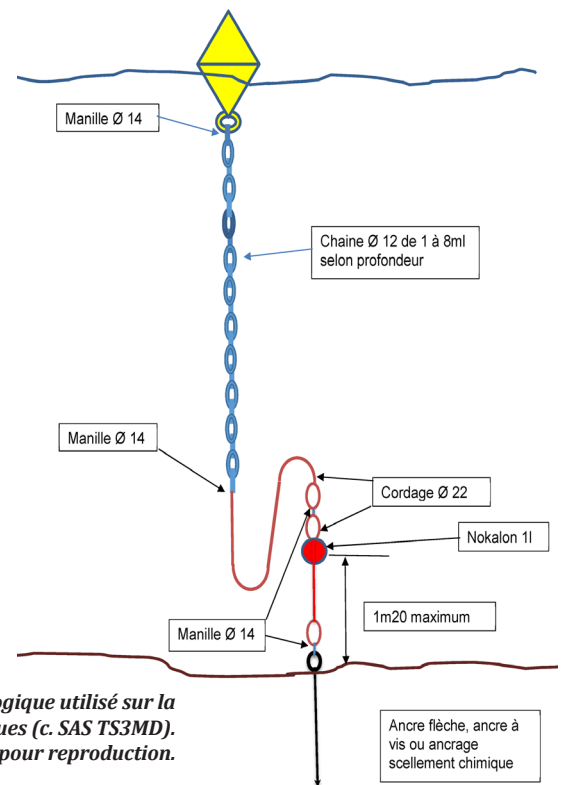
La mise en place du balisage écologique a concerné la matérialisation de l'ensemble des zones réglementées des communes (bande des 300m, chenaux d'accès au rivage, zones interdites aux engins motorisés, ...), soit de 16 à 50 bouées selon la commune.

Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la nature du substrat sur lequel les travaux sont effectués. Ainsi, il a été utilisé des ancres à vis mono hélice ou des ancres à percuter dans les sédiments meubles. Lorsque le substrat était rocheux, des organeaux avec tiges d'ancrage ont été scellés.

Une barge de travail équipée d'une centrale hydraulique a permis l'utilisation d'un bras de grue et de matériels pneumatiques sous-marins tels qu'un perforateur (pose des organeaux), et une visseuse (pose des ancres à vis). Un pied de biche a été aussi nécessaire pour la pose des ancres à vis dans les faibles profondeurs, et un GPS sondeur pour le positionnement des bouées. Un pentadécamètre a servi pour définir l'écart entre chaque ancrage des bouées et un cordeau pour l'alignement des bouées du chenal.

Des plongeurs professionnels et un pilote pour le bateau ont été mobilisés pour effectuer les travaux.

Différents types d'ancrages



Modèle de mouillage écologique utilisé sur la commune de Martigues (c. SAS TS3MD).
Ne pas utiliser pour reproduction.

Les suivis de chantiers et les constats de travaux ont été effectués par un agent du PMCB lors de plongées de contrôle et ont fait l'objet de la rédaction de fiches de suivi de chantier à chaque déplacement sur le terrain.

Un premier suivi des impacts environnementaux et du matériel a été effectué trois semaines après la fin des travaux pour chaque bouée posée. Aucune dégradation ou anomalie n'a été observée sur les habitats marins mais des anomalies ont été repérées sur le matériel installé (manilles desserrées et non sécurisées).

Perspectives

D'autres visites de terrain sont prévues avec l'entreprise sélectionnée lors de la dépose afin de vérifier si les choix techniques faits sont corrects ou si une adaptation est nécessaire pour l'année suivante.

Plusieurs communications ont été réalisées afin de faire connaître l'initiative : via les outils de communication du Parc Marin de la Côte Bleue, des communes et de l'AAMP (notamment actualités web).